

Lignes directrices et critères de financement du Programme de préparation à l'investissement

Pour soumettre votre candidature, vous devez présenter une demande de financement ici :

Volet « Catalyseur » : Utilisez le lien ci-dessous pour vous inscrire au portail de demande en ligne
https://www.grantrequest.com/SID_5647?SA=SNA&FID=35613

Volet « Impact » : Utilisez le lien ci-dessous pour vous inscrire au portail de demande en ligne
https://www.grantrequest.com/SID_5647?SA=SNA&FID=35612

Volet « Changements-Systemique » : Utilisez le lien ci-dessous pour vous inscrire au portail de
demande en ligne
https://www.grantrequest.com/SID_5647?SA=SNA&FID=35614

Pour revenir à votre demande en cours :

Une fois que vous vous êtes inscrit et connecté, veuillez utiliser le lien suivant pour accéder à
votre demande en cours : https://www.grantrequest.com/SID_5647?SA=AM

**Le portail de demande en ligne sera ouvert : le 30 novembre 2022 à 09 h 00 (HNP)
Date limite de présentation des demandes : le 18 janvier 2023, à 23 h 59 (HNP)**

Aide et information

Pour toute question concernant votre demande, nous vous invitons à lire les lignes directrices, la FAQ et le glossaire sur notre [site Web](#).

Veillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023. Le personnel fera tout pour répondre aux demandes de renseignements à leur retour, mais en raison du volume élevé de demandes, il se peut que nous ne répondions pas à toutes les demandes. Si vous avez des questions d'ordre général, veuillez communiquer avec socialinnovation@canadianwomen.org

Pour des problèmes techniques, du dépannage ou des questions sur l'accès au portail de demande en ligne, contactez :

Aleah Loney (*bilingue anglais-français*)
gestionnaire, Programme de préparation à l'investissement
aloney@canadianwomen.org
416-365-1444 ext 261 ou 1-866-293-4483 ext. 261

Phaedra Maicantis

gestionnaire, Programme de préparation à l'investissement

pmaicantis@canadianwomen.org 416-365-1444 ext. 263 ou 1-866-293-4483 ext. 263

Sagal Dualeh

directrice, Programme de préparation à l'investissement

sdualeh@canadianwomen.org

416-365-1444 ou 1-866-293-4483 ext. 221

Inscrivez-vous à nos webinaires :

Français

[Programme de préparation à l'investissement - séance d'information](#)

le 8 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE

[Programme de préparation à l'investissement - Questions et réponses](#)

le 15 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE

Anglais

[Investment Readiness Program - Info session](#)

le 6 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE

[Investment Readiness Program - Q&A session](#)

le 13 décembre, 2022 15h00-16h00 HAE

À propos de la fondation canadienne des femmes

La Fondation canadienne des femmes est un organisme phare du mouvement pour l'égalité des genres au Canada. Grâce au financement, à la recherche, aux efforts de plaidoyer et à la mise en commun des connaissances, nous cherchons à provoquer des changements systémiques. Nous aidons les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre à échapper à la violence et à la pauvreté et à renforcer leur estime de soi et leur leadership.

« Tant que nous n'aurons pas toutes réussi, aucune de nous n'aura réussi. »

- Rosemary Brown, mère fondatrice de la Fondation

Fondée en 1991 pour répondre à un besoin criant en matière de philanthropie centrée sur les femmes, la Fondation canadienne des femmes est aujourd'hui l'une des plus grandes fondations de femmes au monde. Grâce au soutien de ses donatrices et de ses donateurs, la Fondation a recueilli à ce jour plus de 185 millions de dollars et subventionné plus de 3 000 programmes partout au pays. Ces programmes s'attaquent aux causes profondes des problématiques et viennent en aide aux femmes et aux filles qui rencontrent les plus grands obstacles.

La Fondation canadienne des femmes a pour objectif d'inclure une grande diversité de personnes se situant sur tout le continuum du genre et de la sexualité. Nous nous efforçons de soutenir en priorité celles qui font face au plus grand nombre d'obstacles et pour qui l'accès aux services essentiels est le plus limité, dont les personnes s'identifiant comme femmes, filles, trans, *genderqueer*, non binaires, et 2SLGBTQI+.

La Fondation canadienne des femmes et les organismes qu'elle soutient mènent leurs activités sur les territoires traditionnels des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Nous sommes reconnaissantes de la chance qui nous est donnée de nous réunir et de travailler sur ces terres. Nous savons toutefois que les reconnaissances territoriales ne suffisent pas. Nous devons constamment rechercher la vérité, la réconciliation, la décolonisation et les alliances dans le cadre d'efforts continus pour redresser l'ensemble de nos relations.

Notre approche en matière de financement

La Fondation canadienne des femmes priorise l'inclusion et cherche à éliminer autant que possible tous les obstacles à l'accessibilité. Notre vision de l'égalité des genres pour toutes en matière de subventions s'exprime par la priorité que nous accordons aux femmes, aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à de multiples défis.

Nous reconnaissons les historiques et les effets continus de la colonisation, du racisme, de la violence et de l'exclusion. Conséquemment, la Fondation canadienne des femmes a choisi de centrer son travail sur les communautés suivantes :

- ✓ Les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles et non binaires noires et racisées.
- ✓ Les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles et non binaires issues des Premières Nations et des communautés métisses et inuites.
- ✓ Les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles et non binaires en situation de handicap.

- ✓ Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans, queer, en questionnement, intersexes, pansexuelles, androgènes et asexuelles (2SLGBTQI+).

Ce que nous finançons

- ✓ Les programmes destinés aux femmes, aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à de multiples obstacles et qui peinent à trouver des services, y compris les personnes issues des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, les personnes noires et les personnes racisées, les personnes vivant en milieu rural ou nordique, les personnes 2SLGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes âgées, réfugiées, immigrantes ou sans statut, les personnes en situation de handicap ou les personnes sourdes, et les jeunes;
- ✓ Les projets dans lesquels les participant·es ont des rôles de leadership;
- ✓ Les projets qui tiennent compte des réalités vécues des participant·es, par exemple en offrant un service de garde, du transport adapté et du soutien en défense des droits et intérêts;
- ✓ Les projets ayant créé des partenariats avec d'autres organismes locaux de femmes ou des organismes communautaires qui ont de l'expérience de travail auprès des femmes, des filles et des personnes trans, bispirituelles ou non binaires;
- ✓ Les organismes populaires ou de base dont le budget de fonctionnement est modeste;
- ✓ Les projets dont le matériel, la structure organisationnelle, etc. comportent clairement une analyse de genre;
- ✓ Les projets où notre financement contribue à **mobiliser** d'autres fonds.

Ce que la Fondation canadienne des femmes ne finance pas

- ✗ Les individus (y compris les entreprises à propriétaire unique)
- ✗ Les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou municipaux et les commissions scolaires (ces organisations peuvent être impliquées dans le projet, mais le financement sera directement octroyé à l'organisme communautaire/de bienfaisance);
- ✗ Les événements de financement;
- ✗ Les conférences;
- ✗ Les projets implantés à l'extérieur du Canada;
- ✗ Les projets qui ne sont pas exclusivement ou principalement axés sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles ou non binaires;
- ✗ Le financement du déficit ou le financement d'urgence;
- ✗ La production de films ou de vidéos (à moins que ceux-ci ne soient intégrés à un projet plus large);
- ✗ Les dépenses en capital (par exemple, l'acquisition de biens immobiliers tels que l'achat d'un bâtiment, d'installations ou d'autres actifs immobiliers; la restructuration de dette; les frais courants d'une exploitation commerciale, tels que le loyer/les locations, les acquisitions importantes d'immobilisations comme les véhicules, les équipements de fabrication, les améliorations importantes aux bâtiments/installations et l'amortissement des immobilisations);
- ✗ Les formations en autodéfense (s'il s'agit de la seule et unique composante d'un projet);
- ✗ Les organisations à but lucratif qui agissent à titre de demandeur principal

À propos du Programme de préparation à l'investissement (PPI)

En 2019-2021, le gouvernement du Canada a mis à l'essai le Programme de préparation à l'investissement (PPI) en tant que projet principal de sa Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale. Le programme a distribué 50 millions de dollars à des organismes à vocation sociale (organismes de bienfaisance et à but non lucratif, entreprises sociales, entreprises ayant une mission sociale, et coopératives) pour renforcer leur capacité à participer au secteur grandissant de la finance sociale au Canada.

En 2022, le gouvernement du Canada a renouvelé le PPI à hauteur de 50 millions de dollars afin de renforcer davantage la capacité de préparation des organismes à vocation sociale (OVS) qui accèdent à diverses possibilités de financement et se préparent pour le Fonds de finance sociale du gouvernement du Canada, un engagement audacieux de 755 millions de dollars dont le lancement est prévu en 2022-2023. Dans le cadre du PPI renouvelé de 2022-2023, la Fondation canadienne des femmes, sera l'un des cinq partenaires de soutien à la préparation mandatés pour distribuer les fonds du PPI aux organismes à vocation sociale.

La Fondation recevra jusqu'à 5 millions de dollars pour la période 2022-2023 afin de contribuer à renforcer les capacités et la préparation à l'investissement des OVS, et ainsi faciliter leur accès au Fonds de finance sociale et à d'autres possibilités d'investissement au Canada. Nous vous invitons à consulter notre site Internet, [ici](#), pour obtenir plus de renseignements sur les organismes déjà financés dans le cadre du PPI de la Fondation canadienne des femmes.

Les organismes qui soumettent une proposition à la Fondation canadienne des femmes peuvent également présenter une demande aux autres Partenaires de soutien à la préparation, listés ci-dessous, pourvu que le projet proposé soit différent. Nous vous invitons à consulter les sites respectifs des autres partenaires de soutien à la préparation pour connaître leurs critères d'admissibilité et leurs conditions particulières relatives au PPI :

- [Fondations communautaires du Canada](#)
- [Chantier de l'économie sociale](#)
- [Association nationale des centres d'amitié \(ANCA\)](#)
- [Foundation For Black Communities \(FFBC\)](#)

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet du PPI, veuillez consulter le site : <https://irp-ppi.ca/fr/>

Les objectifs du programme

Par l'entremise du PPI, la Fondation canadienne des femmes souhaite stimuler la participation des femmes et des personnes trans, bispirituelles et non binaires au secteur de l'innovation sociale et de la finance sociale.

Nous croyons que la promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la croissance des micro, petites et moyennes entreprises favorise la prospérité économique des femmes et des personnes trans, bispirituelles et non binaires. Fort de nouvelles connaissances et d'une plus grande expérience de l'utilisation des mécanismes et instruments de finance sociale, le secteur des femmes sera mieux équipé pour soutenir ces entreprises

La Fondation s'engage à soutenir et à encourager la croissance des organismes au service des femmes et des personnes trans, bispirituelles et non binaires ainsi que leur préparation à participer à l'écosystème de l'innovation sociale et de la finance sociale. Le programme poursuit notamment cet objectif en soutenant des organismes à vocation sociale qui s'estiment actuellement exclus de cet écosystème. La Fondation priorise le soutien aux organismes œuvrant auprès des femmes et des personnes trans, bispirituelles et non binaires qui sont aux prises avec des obstacles multiples, dans les collectivités ou les communautés où les besoins sont les plus criants.

Grâce au financement du PPI, nous souhaitons :

- Augmenter le nombre et la diversité des groupes prenant part à l'écosystème de la finance sociale;
- Sensibiliser les organismes à vocation sociale et renforcer leurs capacités;
- Favoriser les apprentissages, les pratiques exemplaires et la mise en commun des connaissances au sein de l'écosystème;
- Appliquer au PPI une perspective genrée et une approche intersectionnelle.

Qui peut présenter une demande?

Vous pouvez présenter une demande de financement si votre organisme est :

- Un organisme de bienfaisance enregistré;
- Un [donataire reconnu](#) (par exemple, un grand nombre de conseils de bande des Premières Nations, la plupart des municipalités et hameaux, la plupart des universités, etc.)
- Les entreprises sociales (à but lucratif), les coopératives et les autres organismes à but non lucratif **doivent présenter leur candidature en partenariat avec un organisme de bienfaisance enregistré ou un donataire reconnu**. Par exemple, une entreprise sociale à but lucratif peut présenter une demande en partenariat avec un organisme de bienfaisance local, une municipalité ou une université dont la mission est alignée sur votre projet. Autre exemple : un organisme à but non lucratif qui n'a pas le statut d'organisme de bienfaisance peut tout de même présenter une demande, pourvu qu'il le fasse en partenariat avec un organisme de bienfaisance, une municipalité ou une université locale qui soutient son projet.
- Tous les projets proposés doivent être dirigés par, et/ou servir, des femmes, des filles ou des personnes trans, bispirituelles et non binaires.

Les critères d'admissibilité varient en fonction des volets de financement :

1. Le volet « Impact » (45 000 \$ - 75 000 \$) :

- Soutenir, élargir ou accroître l'impact d'une entreprise sociale ou d'une initiative commerciale à mission sociale existante ou déjà bien développée qui génère des revenus à partir de la vente de biens ou de services; ou,
- Concevoir ou lancer un projet d'innovation sociale de type communautaire visant à attirer les investissements ou la finance sociale (par exemple, un projet d'émission d'obligations communautaires, un projet de contrat centré sur les résultats, etc.).
- Disposer d'un modèle d'entreprise bien développé et être bien avancé dans la compréhension et la préparation à recevoir des investissements. Votre organisme

est prêt à entreprendre un grand projet pour accroître son impact et se rapprocher de ses objectifs en matière de finance sociale.

- Avoir ou prévoir d'avoir un mécanisme pour générer des revenus à partir de la vente de biens ou de services. Les revenus provenant de dons ne comptent pas dans ce contexte-ci. Le PPI est conçu pour soutenir la génération ou l'augmentation de revenus par la vente de biens ou de services.
- Avoir un plan pour (ou avoir l'intention de) chercher des investissements, qu'il s'agisse de prêts ou de capitaux propres, à l'avenir.

2. Le volet « Catalyseur » (5 000 \$ - 15 000 \$) :

- Explorer, développer, tester, lancer ou mettre à l'essai une entreprise sociale ou une initiative commerciale à mission sociale. Vous avez peut-être une idée, ou testez une idée, et devez mener des travaux de recherche et d'exploration pour valider l'entreprise en concevant un plan d'affaires, en développant le modèle d'affaires ou de génération de revenus, en menant une étude de marché ou une étude de faisabilité, en développant un prototype de produit ou de service, etc.
- Accéder à de l'aide technique précise ou à du soutien sur un aspect particulier de votre projet, qui vous permettra de lancer ou de faire croître votre entreprise sociale ou de vous préparer à recevoir des investissements; ou
- Faire démarrer un projet d'innovation sociale communautaire (par exemple, un projet d'émission d'obligations communautaires, un contrat centré sur les résultats, un contrat d'approvisionnement, etc.).
- Avoir ou prévoir d'avoir un mécanisme pour générer des revenus à partir de la vente de biens ou de services. Les revenus provenant de dons ne comptent pas dans ce contexte-ci. Le PPI est conçu pour soutenir la génération ou l'augmentation de revenus par la vente de biens ou de services.

3. Le volet « Changement systémique » (35 000 \$ - 60 000 \$) :

- Pour les projets collaboratifs d'innovation sociale ou de finance sociale qui s'attaquent à un enjeu systémique ayant un impact direct sur les femmes et les personnes de la diversité de genre. Ce volet vise à soutenir les projets qui s'attaquent aux causes profondes d'un problème observé en cherchant à transformer les structures, les mentalités, les dynamiques de pouvoir ou les règles dans le but de réaliser des changements durables.
- Renforcer l'écosystème du développement de l'entreprise sociale, de l'entrepreneuriat social, de la finance sociale, du financement communautaire, de l'investissement dans une perspective genrée et d'autres domaines du secteur qui sont centrés sur un enjeu d'ordre systémique ayant un impact sur les organismes à vocation sociale au service (et/ou dirigé par) des femmes et des personnes de la diversité de genre.
- Les projets peuvent inclure le développement de ressources pour le secteur, des études de marché et des enquêtes sectorielles, des études de cas sectorielles, la création de réseaux, etc.
- Il n'est PAS nécessaire que le projet génère des revenus.
- Soutient des projets qui contribuent à faire en sorte que l'écosystème de l'innovation sociale et de la finance sociale centré sur les femmes et les personnes de la diversité de genre soit plus inclusif et mieux intégré.

Note à l'intention des entreprises à but lucratif, des organismes sans but lucratif, des coopératives et de tout autre organisme n'ayant pas le statut d'organisme de bienfaisance ou de donataire reconnu :

Si votre organisme obtient du financement du PPI, vous devrez signer une entente de financement conjoint avec l'organisme de bienfaisance ou le donataire reconnu inclus dans la demande. Aux fins de cette entente de financement conjoint, l'organisme de bienfaisance ou le donataire reconnu aura la responsabilité fiscale du financement et sera juridiquement responsable de garantir que les fonds soient dépensés aux fins de bienfaisance spécifiées pour le projet financé.

Les volets de financement du PPI de la Fondation canadienne des femmes :

La période de présentation des demandes sera ouverte le 30 novembre 2022 et prendra fin le 18 janvier 2023, à 23 h 59 (HNP). Les organismes demandeurs peuvent présenter une demande à l'un des trois volets de financement suivant :

1. Volet « Impact »
2. Volet « Catalyseur »
3. Volet « Changement systémique »

Chaque organisme ne peut présenter qu'une seule demande. Nous n'accepterons qu'une seule demande par organisme.

Note : Les organismes ne peuvent **demandeur du financement que dans un seul des trois volets**. Si vous avez présenté une demande dans le cadre du volet « Impact » au printemps 2022 et que vous avez obtenu du financement, vous **ne pouvez pas** présenter une nouvelle demande. Si votre demande au volet « Impact » au printemps 2022 n'a pas été acceptée, vous **pouvez présenter une nouvelle demande** aux volets « Catalyseur » et « Système » à l'automne 2022.

Si votre organisme a reçu du financement du PPI en 2019-2021, vous pouvez présenter une nouvelle demande à l'un des volets de financement pour obtenir d'autres fonds du PPI. Vous devez toutefois démontrer les étapes franchies, vos réussites, et en quoi le financement supplémentaire vous permettra de progresser davantage vers vos objectifs en matière de préparation à l'investissement.

Veillez prendre note que tous les volets de financement accordent la priorité aux femmes, aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à de multiples obstacles et reçoivent peu de services, dont celles qui sont issues des Premières Nations et des communautés métisses et inuites, les personnes noires et racisées, celles qui vivent en milieu rural ou nordique, les personnes 2SLGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes âgées, réfugiées, immigrantes ou sans statut, les personnes en situation de handicap ou les personnes sourdes, ainsi que les jeunes.

Pour les projets proposés aux volets « Catalyseur » et « Impact », veuillez vous référer aux stades de préparation à l'investissement décrits ci-dessous pour déterminer où votre projet cadre le mieux.

Les projets peuvent en être au début, à mi-chemin ou aux stades avancés de préparation à l'investissement, ou à toute autre étape. Les stades du continuum de préparation à l'investissement sont multiples et nous ne priorisons aucun stade par rapport aux autres. Le processus de préparation à l'investissement peut commencer par l'idéation initiale, la conception et le développement de l'entreprise, et aboutir à la création d'un organisme à vocation sociale prêt à recevoir des investissements. Les principaux stades du continuum sont :

1. **L'idéation** : le stade de la réflexion et du remue-méninges, de l'évaluation initiale de différents scénarios.
2. **La conception** : le développement de plans concrets, continuellement améliorés et affinés.
3. **Le lancement** : la formalisation et la mise en œuvre du projet pour concrétiser le concept.
4. **La croissance** : la croissance des activités et l'augmentation de l'impact.
5. **La maturité** : l'activité est désormais mature et a un impact important.

1. Le volet « Impact »

Jusqu'à 12 organismes, dont les demandes vont de 45 000 \$ à 75 000 \$, recevront du financement. Ce volet sert à financer des projets **de plus grande envergure** qui visent à élargir ou accroître l'impact d'une entreprise sociale ou d'une initiative commerciale à mission sociale existante ou déjà bien développée qui génère des revenus à partir de la vente de biens ou de services; ou de mettre en œuvre un projet d'innovation sociale axé sur la communauté (par exemple, un projet d'émission d'obligations communautaires, un projet de contrat centré sur les résultats, etc.).

Par exemple :

- Les entreprises sociales qui ont déjà un modèle d'entreprise bien développé et qui sont déjà avancées dans leur compréhension et leur préparation à l'investissement. Il peut s'agir d'activités visant à développer considérablement des produits ou des services, à diversifier les sources de revenus, à accroître les liquidités, à renforcer les modèles financiers, à faire progresser les stratégies de mesure d'impact et de collecte de données, à améliorer une stratégie de marketing ou une stratégie numérique, à peaufiner un plan d'affaires ou une stratégie d'approvisionnement, à réaliser une modélisation financière, à élaborer un argumentaire d'investissement, à cultiver les relations avec des investisseur·es, à accéder à des compétences techniques, par exemple en matière juridique, comptable ou d'étude de marché, etc.
- Les entreprises sociales qui cherchent à améliorer leur préparation et leur viabilité financières pour faire en sorte que l'organisme ou l'entreprise sociale soit en meilleure position pour accéder au capital, au financement, aux prêts et/ou aux capitaux propres auprès d'investisseur·es ou d'institutions financières.
- Des projets en phase d'exploration, de planification ou de mise en œuvre d'un projet d'émission d'obligations communautaires. Les obligations communautaires permettent de recueillir des fonds auprès d'investisseur·es qui sont alignés sur la communauté et centrés sur les valeurs, plutôt qu'auprès de donateurs·rices. Les obligations communautaires sont un outil de financement social (un prêt productif d'intérêt) émis par un organisme de bienfaisance, un organisme sans but lucratif ou une coopérative

pour financer des projets qui ont des retombées dans la communauté et produisent un bénéfice social ou environnemental ainsi qu'un rendement financier.

- Les activités financées peuvent inclure la réalisation d'études de faisabilité, la tenue de consultations auprès de différentes parties prenantes, de partenaires et de groupes communautaires, la préparation de documents de gouvernance essentiels, la structuration des obligations, l'élaboration de modèles financiers, la conception de matériel de marketing et de communication, le lancement d'une campagne publique pour recueillir des fonds ou des capitaux, l'évaluation de l'impact d'un projet d'obligations communautaires existant, la recherche de conseils juridiques et financiers, le renforcement de l'infrastructure numérique, la mise en place d'un processus de diligence raisonnable ou de gestion des risques, etc.
- Les entreprises sociales qui cherchent à évaluer la faisabilité et/ou à mettre à l'essai ou mettre en œuvre des projets de financement social communautaire existants, comme des contrats centrés sur les résultats ou un financement centré sur les résultats, etc. Par exemple : le contrat centré sur les résultats piloté par la communauté (CDOC) est une forme de contrat axé sur la communauté, et dirigé par celle-ci, conclu entre trois parties (le gouvernement, des investisseur·es et un organisme à vocation sociale mettant en œuvre un projet social). Les investisseur·es fournissent un financement initial à un organisme à vocation sociale qui tente une nouvelle approche d'un problème social, culturel ou environnemental donné. Si l'initiative réussit, « l'acheteur des résultats », habituellement le gouvernement (municipal, provincial ou fédéral), rembourse les investisseur·es. Ce type de projet pourrait ne pas convenir à la mission de certains organismes de bienfaisance ou sans but lucratif.
 - Pour les organismes demandeurs qui envisagent la possibilité de mettre en œuvre un CDOC, les activités financées peuvent inclure : l'exploration initiale du concept de CDOC pour un projet d'innovation sociale, la recherche d'une expertise technique, financière ou juridique, la réalisation d'une étude de faisabilité, la définition du problème social, culturel et/ou environnemental, l'élaboration d'une stratégie ou d'une théorie du changement, la détermination des résultats souhaités et des populations ciblées, la tenue de consultations communautaires, la collecte de données et de rétroaction, l'élaboration d'une stratégie pour les parties prenantes communautaires et/ou la production de matériel de marketing, la recherche de partenaires, d'investisseur·es communautaires axé·es sur la valeur, d'organisations gouvernementales, de bailleurs de fonds, d'entreprises, de partenaires individuels, etc.

2. Le volet « Catalyseur »

Jusqu'à 15 organismes, dont les demandes vont de 5 000 \$ à 15 000 \$, recevront du financement. Ce financement de démarrage est destiné à des projets **de plus petite envergure ou à des composantes précises de projets plus importants**, dans le but d'aider au démarrage ou à la croissance. Les organismes peuvent explorer et tester des idées et des approches, mettre à l'essai une entreprise sociale ou un autre projet générateur de revenus, ou tester un projet de financement social ancré dans la communauté.

Par exemple :

- Des projets et des entreprises sociales qui sont encore au stade de « l'idéation ». Votre organisme a une idée et aimerait aligner une solution proposée sur un besoin observé, ou tester les hypothèses et différents aspects de l'entreprise sociale afin d'éprouver votre concept en vue de faire démarrer le projet. Les activités peuvent inclure la recherche sectorielle, la réalisation d'une étude de faisabilité, une évaluation du marché, une étude de viabilité, une étude de marché, le marketing, le prototypage d'un produit ou d'un service, l'accès à de l'expertise technique, etc.
- Des projets et des entreprises sociales qui en sont au « stade précoce » et qui ont démontré la faisabilité et la validité de leur concept, mais qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour peaufiner leur plan d'affaires, construire ou améliorer un prototype, tester le produit ou le service sur le marché, mettre à l'essai ou lancer le produit ou le service, ou développer/élargir certains éléments particuliers du projet ou de l'entreprise, etc. Les activités financées peuvent inclure les démarches visant à faire la preuve que votre concept fonctionne, l'élaboration d'une analyse de rentabilisation, l'élaboration d'un modèle d'affaires, la sensibilisation du conseil d'administration, de la gouvernance et de la communauté, la collecte de données pour la planification ou l'élaboration d'un plan de mesure de l'impact afin de mieux communiquer votre histoire, le marketing, la réalisation d'une nouvelle étude de marché afin de positionner le produit ou le service, l'accès à des services ou à une aide technique en matière juridique ou comptable, l'élaboration d'un plan d'affaires, etc.
- Des projets d'innovation sociale pilotés par la communauté (par exemple, l'émission d'obligations communautaires, les contrats centrés sur les résultats pilotés par la communauté [CDOC], ou d'autres modèles communautaires innovants) axés sur l'obtention de finance sociale. Le projet peut être nouveau ou déjà en cours. Les activités financées peuvent inclure l'organisation communautaire, les consultations, la prise de contact avec les parties prenantes, l'établissement de relations, la recherche visant à explorer les CDOC ou des modèles similaires, l'expertise technique, etc.

3. Le volet « Changements systémique »

Jusqu'à cinq organismes, dont les demandes vont de **35 000 \$ à 60 000 \$**, recevront du financement. Ce volet soutient les projets qui **visent un changement d'ordre systémique ou les collaborations de partenaires ou d'organismes communautaires qui s'attaquent collectivement à un problème systémique** ayant un impact sur les organismes à vocation sociale qui servent et/ou sont dirigés par des femmes ou des personnes trans, bispirituelles, et non binaires.

Le changement systémique fait référence aux projets qui s'attaquent aux causes premières plutôt qu'aux symptômes, en modifiant, en réorganisant et en transformant les structures, les mentalités, les dynamiques de pouvoir et les règles, par la collaboration entre un ensemble diversifié d'intervenant-es, dans le but d'obtenir des changements sociaux, culturels ou environnementaux durables à l'échelle locale, régionale et/ou nationale.

Votre projet DOIT comprendre chacun des trois éléments suivants :

- il est centré sur les femmes et/ou les personnes de la diversité de genre;
- il se concentre sur le secteur caritatif et sans but lucratif ou le secteur de l'entreprise sociale à but lucratif;
- il est axé sur au moins l'un des domaines suivants :
 - la finance sociale;
 - l'investissement d'impact;
 - l'entrepreneuriat social;
 - l'économie sociale;
 - l'approvisionnement social;
 - l'investissement dans une perspective genrée;
 - l'innovation sociale;
 - l'accès aux capitaux;
 - les réseaux d'investisseur·es;
 - le financement communautaire; et/ou
 - le développement d'entreprises sociales.

Par exemple :

- La recherche, les études de cas, les études de marché, le travail axé sur les politiques et le leadership, les efforts de plaidoyer, les études conceptuelles, les analyses environnementales, la conception et le développement de ressources, la mobilisation des connaissances, les programmes de renforcement des capacités, les possibilités de formation et/ou les projets qui soutiennent les efforts de changement systémique s'attaquant aux causes profondes des problèmes observés à l'échelle locale, régionale ou nationale, dans un ou plusieurs des domaines reliés énumérés ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive, et nous prendrons en considération d'autres domaines :
 - l'entrepreneuriat social, le développement d'entreprises sociales, le revenu gagné;
 - les options de financement social pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif;
 - le financement tenant compte du genre, les investissements dans une perspective genrée, les relations avec les investisseur·es;
 - la sensibilisation aux investissements, la préparation à l'investissement, l'approvisionnement social;
 - les approches féministes intersectionnelles et/ou la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité dans l'écosystème de la finance sociale ou de l'innovation sociale;
 - l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+), ou les pratiques autochtones et/ou culturellement appropriées dans le secteur de l'innovation sociale et de la finance sociale.
- Le développement de ressources pour le secteur, le renforcement des capacités ou la mobilisation des connaissances par des groupes communautaires régionaux, provinciaux ou nationaux qui sont axés sur l'établissement ou le renforcement des liens entre les organismes au service (et/ou dirigés par) des femmes ou des personnes de la diversité de genre et non binaires ET le secteur de la finance sociale (par exemple, les organismes intermédiaires de finance sociale, les sociétés d'investissement d'impact, les institutions financières traditionnelles, comme les

banques, ou les institutions financières alternatives, comme les coopératives de crédit, les investisseur·es axé·es sur les valeurs/aligné·es sur la communauté, etc.)

Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation des demandes de financement, nous tiendrons compte des éléments suivants, en plus des critères de sélection généraux de la Fondation canadienne des femmes énumérés ci-dessous pour l'ensemble des projets proposés :

Pour les critères propres à chaque volet, veuillez consulter les consignes et lignes directrices de chaque volet.

	IMPACT	CATALYSEUR	CHANGEMENT SYSTÉMIQUE
Tous les volets :			
La clarté du projet/de l'entreprise sociale	X	X	X
L'impact/impact potentiel (social, culturel, et/ou environnemental)	X	X	X
Le besoin de la communauté/du marché cerné	X	X	X
La concordance entre le problème observé et la solution proposée par le projet ou l'entreprise sociale	X	X	X
Le budget est raisonnable et correspond aux activités du projet	X	X	X
Le plan de travail et les activités proposées correspondent aux impacts désirés	X	X	X
Le projet est centré sur les femmes et/ou les personnes de la diversité de genre	X	X	X
Le projet s'aligne sur les <u>objectifs</u> du PPI	X	X	X
Les connaissances et le soutien de l'organisme, de la communauté et du ou des partenaire(s)	X	X	X
L'analyse genrée/l'intersectionnalité, l'équité, la diversité et/ou l'inclusivité du projet	X	X	X
Le projet est dirigé par (et/ou inclus) la communauté qu'il sert	X	X	X

L'opportunité du financement (pourquoi est-ce le bon moment?)	x	x	x
La volonté de participer à l'évaluation du PPI	x	x	x
Considérations particulières à chaque volet :			
Les preuves d'un solide modèle d'affaires	x		
Un plan d'affaires démontré	x		
La probabilité de la durabilité et/ou d'une trajectoire de croissance	x		
Le potentiel de mobilisation de fonds	x		
L'intention de chercher des investissements à l'avenir	x	x	
Une avancée progressive vers la préparation à l'investissement et/ou l'intention de chercher des investissements à l'avenir	x	x	
La prise en considération de fournisseurs de services spécialisés/d'assistance technique	x	x	
La solidité de l'idée ou du concept d'entreprise		x	
Les signes précurseurs de l'intérêt du marché		x	
La volonté de participer aux formations avancées et aux activités de renforcement des capacités offertes dans le cadre du PPI		x	
De solides partenariats/les preuves du développement d'un réseau collaboratif			x
La pertinence des activités qui jettent les bases d'un changement systémique ou qui concrétisent un changement systémique			x
Le potentiel de collaboration intersectorielle, de mise en commun des connaissances et/ou d'élargissement de l'impact			x
Une solide feuille de route en matière d'organisation et de capacités	x		x

Les critères de sélection de la Fondation canadienne des femmes

Les critères suivants s'appliquent à tous les projets financés par la Fondation canadienne des femmes et seront pris en considération dans l'évaluation des demandes :

- ✓ L'impact sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles ou non binaires, et en particulier celles qui s'identifient comme : des personnes noires et/ou racisées, des personnes issues des Premières Nations, des Métisses ou des Inuit, des personnes vivant en milieu rural ou nordique, des personnes 2SLGBTQI+, des personnes à faible revenu, des personnes âgées, réfugiées, immigrantes ou sans statut et des personnes en situation de handicap ou sourdes.
- ✓ La pertinence de l'approche pour les participant·es de la collectivité/communauté concernée.
- ✓ La philosophie de l'organisme et son expérience antérieure avec la collectivité/communauté concernée.
- ✓ La concordance du programme avec les critères, la mission et la vision globale de la Fondation canadienne des femmes.
- ✓ La clarté et la viabilité des idées, et une évaluation réaliste des objectifs du projet et des possibles difficultés.
- ✓ Les retombées continues, au-delà de la durée du financement (selon le volet).
- ✓ La capacité de l'organisme à effectuer le travail et à trouver le reste des fonds nécessaires dans les cas où la subvention de la Fondation ne sert qu'à financer une partie du projet.
- ✓ Une expérience avérée en matière d'application d'une analyse genrée relativement aux enjeux et à la prestation de projets selon une approche féministe intersectionnelle.
- ✓ La volonté de l'organisme d'apprendre d'autres approches et d'essayer de nouvelles idées.
- ✓ Une expérience du suivi et de la documentation des apprentissages et une volonté de participer aux activités nationales d'évaluation menées par la Fondation canadienne des femmes.
- ✓ Dans les situations de partenariats, des partenariats qui ont une expérience antérieure avec ce type de programmes.
- ✓ La capacité de fournir, à l'interne ou par l'entremise de recommandations confirmées, un large éventail de mesures de soutien et de services afin que les membres de la collectivité/communauté concernée puissent participer ou profiter pleinement du projet, comme un service de garde, du transport (le cas échéant), etc.

Le comité de sélection

Un comité consultatif formé de bénévoles provenant de partout au pays examinera les propositions préselectionnées et formulera des recommandations au conseil d'administration de la Fondation quant aux projets à financer. Les membres du comité possèdent une expérience diversifiée en matière de finance sociale, de développement communautaire, de défense des droits sociaux et de l'égalité des genres, de développement des affaires, de participation des jeunes, de développement d'entreprises sociales, d'investissement d'impact, d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social.

Pour consulter la liste des membres bénévoles du comité de sélection, nous vous invitons à consulter notre [site Web](#). Le conseil d'administration examinera ensuite les propositions recommandées et prendra la décision finale. Nous vous invitons à visiter notre [site Web](#) pour

consulter la liste des membres du conseil d'administration de la Fondation canadienne des femmes.

Processus et échéancier de la sélection

Volet « Impact », volet « Catalyseur » et volet « Changement systémique » :

- Ouverture de la période de candidatures : **le 30 novembre 2022**
- **Date limite pour la présentation des demandes : le 18 janvier 2023** jusqu'à 23 h 59 (HNP)

30 novembre 2022	Ouverture de l'appel de proposition
18 janvier 2023	Fin de l'appel de propositions
Février 2023	Présélection
Mars 2023	Examen des propositions par le comité de sélection
Avril 2023	Approbation par le conseil d'administration
Mai 2023	Tous les organismes demandeurs sont informés de la décision (candidatures retenues et refusées). Signature de l'entente de financement et début des projets.

Les organismes demandeurs qui s'intéressent à l'un ou l'autre des volets de financement peuvent communiquer avec les employées de la Fondation mentionnées dans ce document pour discuter de leur proposition. Veuillez noter qu'en raison d'un volume élevé, il se peut que nous ne puissions pas répondre à toutes les demandes.

Durée du projet

Tous les fonds pour tous les projets devront avoir été dépensés au plus tard le 31 mars 2024.

- Date de début du projet : Mai 2023
- Date de la fin du projet : Mars 2024*

* La durée et la date de fin du projet sont sujettes à changement. Lorsque le financement aura été octroyé, le personnel de la Fondation discutera des dates de la fin du projet et des dates d'échéance des rapports avec les bénéficiaires.

Production des rapports

Si le financement vous est octroyé, vous devrez produire deux rapports, lesquels devront se conformer aux modèles que nous vous enverrons. Les dates provisoires pour la production des rapports sont les suivantes :

1. Le rapport d'étape doit être remis : en septembre 2023
2. Le rapport final doit être remis : en février 2024*

* Veuillez prendre note que les dates de la fin du projet et de production des rapports sont sujettes à changement. Lorsque le financement aura été octroyé, le personnel de la

Fondation discutera des dates de la fin du projet et des dates d'échéance des rapports avec les bénéficiaires. Notez également que même si la date de la fin du projet est mars 2024, la date d'échéance du rapport final est février 2024.

Notez que les organismes peuvent soumettre un rapport verbal/oral plutôt qu'un rapport écrit en ligne :

- si le personnel du projet a des besoins particuliers en matière d'accessibilité; et/ou
- si l'organisme est situé dans une région rurale, éloignée ou nordique et connaît des difficultés de connexion ou des problèmes d'accès à Internet; et/ou
- si l'organisme est relativement petit, s'il s'agit d'un organisme populaire de base ou s'il a une capacité limitée pour une raison ou une autre, dont l'obligation de répondre à une crise liée à la COVID-19.

Les bénéficiaires de financement peuvent discuter de cette option de rechange avec les employés de la Fondation mentionnées dans le présent document sur les lignes directrices.

Dépenses admissibles et inadmissibles dans le cadre du projet financé

Admissible	Inadmissible
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le financement d'activités intégrées au projet proposé et menées par le personnel de l'organisme ou un·e expert·e-conseil/consultant·e externe en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des plans d'affaires, l'élaboration de stratégies, des études de faisabilité/viabilité, des études de marché, des analyses du marché, des études techniques; ✓ Des services d'expertise financière, dont les prévisions et la modélisation financières, des services de comptabilité, l'inscription des données financières, l'analyse des coûts; ✓ Des conseils, de l'orientation et des services techniques en matière juridique, comptable ou autre; ✓ La mesure de l'impact; ✓ La structuration des investissements; ✓ Les appels d'offres et la rédaction de soumissions; ✓ Le coaching des gestionnaires; ✓ La recherche et le développement; ✓ Le marketing, la conception, la promotion de l'image de marque, ou les dépenses liées à l'acquisition de logiciels spécialisés, à la conception de sites Internet ou de commerce 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les projets portés par des individus.
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les projets portés par des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou municipaux et des commissions scolaires (ces organisations peuvent être impliquées dans le projet, mais le financement sera octroyé à l'organisme de bienfaisance ou le donataire reconnu).
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les projets portés par des organisations à but lucratif (elles peuvent être impliquées dans le projet en tant que partenaires, mais le financement sera octroyé à l'organisme de bienfaisance ou le donataire reconnu).
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les événements de financement.
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les conférences.
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les projets à l'extérieur du Canada.
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les projets qui ne sont pas exclusivement ou principalement axés sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles ou non binaires;
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Le financement du déficit ou d'urgence;
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les formations d'autodéfense (si c'est la seule et unique composante du projet).
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les amendes et pénalités.

électronique, aux produits numériques ou aux logiciels.	
✓ Le développement de produits, la production de prototypes, les tests de marché et de produits ou services, un pourcentage des droits de licence ou des taxes de marché.	✗ Les couvertures d'assurance.
✓ L'achat ou les rénovations de biens mineurs (doivent nécessairement être liés au développement de l'entreprise).	✗ Les dépenses majeures en capital et les frais courants d'une exploitation commerciale (y compris les frais généraux, le loyer et les locations, l'amortissement des immobilisations, les frais administratifs courants, l'acquisition de biens immobiliers, etc.)
✓ Les dépenses supplémentaires liées aux RH/au personnel et consacrées à la conduite des activités, et les frais administratifs liés directement au projet (jusqu'à 20 % du budget du projet).	✗ Le coût de boissons alcoolisées.
✓ Les dépenses liées aux rencontres et consultations des parties prenantes, des partenaires et de la communauté (par exemple, la location de salles, l'équipement audiovisuel et numérique, les impressions, la traduction, l'interprétation, etc.).	✗ La production de films ou de vidéos (à moins qu'elle ne fasse partie d'un projet plus large).
✓ Les frais de transport et de déplacement jugés essentiels au projet. Les dépenses ne peuvent pas dépasser les taux établis par la « Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements ». Annexe A - Section 2.3 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.	✗ Les dépenses liées à la pandémie ou à la COVID-19.